

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 6 décembre 2022

Convocation du 30/11/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 8/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois de décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Mireille FOURMOND, Philippe VARIN, Magalie MARTIN, Anne MAYER, Frédéric BRUERE, Vincenzo AGRELO, Isabelle JOREAU

Absents : Olivier CHARRIER et Christophe GAINON.

Bon pour pouvoir : Olivier CHARRIER à Armelle PONCET

**DCM 2022-39 URBANISME – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS –
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES – AVENANT**

Vu la convention de prestation du service ADS pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre la Ville de Longué-Jumelles et les communes adhérentes,

Considérant les évolutions des procédures de pré-instruction et d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, rendant nécessaire un toilettage de la convention existante,

Vu le projet d'avenant présenté lors de la rencontre annuelle des communes adhérentes au pôle instructeur de Longué-Jumelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de prestation de services, joint à la présente ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 8/12/2022
Et de la mise en ligne le 8/12/2022

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 8/12/22

Le Maire,
Armelle PONCET



Le secrétaire

A blue ink signature, likely of the secretary, written in a cursive style.